

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 avril 2021

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 24/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 7

**Présents :** Patrice BOUSQUET, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christophe SALVAT

**Objet: Vote du compte administratif 2020 - m14 - DE\_2021\_09**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe COMTE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Philippe COMTE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 017.60			70 937.04	11 017.60	70 937.04
Opérations exercice	116 516.77	74 136.45	246 336.79	299 756.61	362 853.56	373 893.06
Total	127 534.37	74 136.45	246 336.79	370 693.65	373 871.16	444 830.10
Résultat de clôture	53 397.92			124 356.86		70 958.94
Restes à réaliser	6 245.23				6 245.23	
Total cumulé	59 643.15			124 356.86	6 245.23	70 958.94
Résultat définitif	59 643.15			124 356.86		64 713.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 13/04/2021

011-211100102-20210409-DE\_2021\_09-DE

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_